



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-222

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-09-04-001 - Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Cher (2 pages)

Page 3

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-09-04-001

Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur
d'académie, directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Cher

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Cher

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le code de l'éducation et notamment, les articles R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-20 et D. 222-27, R. 911-82 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n° 0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans -Tours, Chancelière des Universités ;

Vu le décret du 21 août 2019 nommant Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE directeur académique des services de l'Education nationale du Cher,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques LE ROUX dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher ;

Vu l'arrêté rectoral du 28 août 2020 désignant Monsieur Jean-Jacques LE ROUX pour assurer les fonctions par intérim d'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher à compter du 28 août 2020.

ARRETE

Article 1er : Pour cet intérim, Monsieur Jean-Jacques LE ROUX dispose de la même délégation de signature que celle consentie à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Cher par arrêté n°R24-2019- 08-028-003 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire n°R24-2019-254 du 29 août 2019.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 4 septembre 2020
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN